

PROTECTION SOCIALE DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ARTISANALE ET L'AQUACULTURE (SOCPRO4FISH) TUNISIE

Principales réalisations.

1 Collecte de données sur la
sécurité sociale

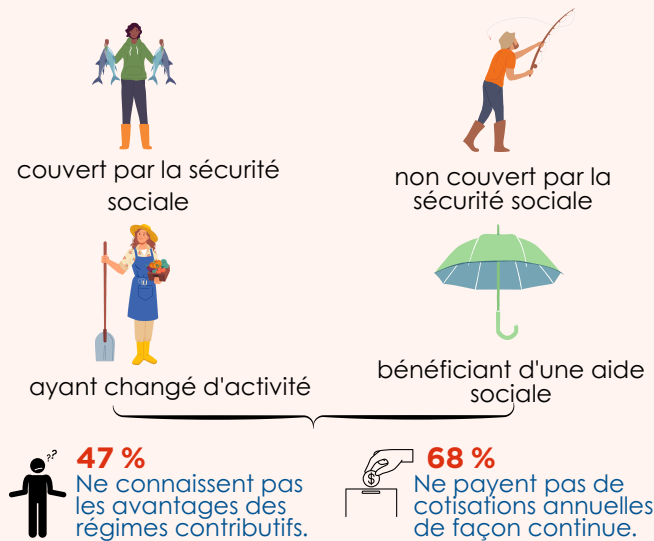
3 Comparaison des régimes
de la protection sociale

5 Outils techniques



1 Collecte de données sur la couverture de la protection sociale.

**2 025 enquêtes ont été menées dans
12 provinces côtières de la Tunisie sur
4 principales communautés de pêcheurs :**



2 Moyens d'étendre la protection sociale aux pêcheurs artisanaux.

- Maintenir la structure actuelle des régimes de pêche**, en les adaptant pour répondre plus efficacement aux besoins des pêcheurs. Simplifier les procédures de déclaration et améliorer les prestations accordées.
- Un contrôle des cotisations en trois parties** peut résoudre le problème de la validation des droits des travailleurs mobiles ayant plusieurs employeurs au cours d'un mois.
- Le dispositif à points mobile**, les changements fréquents de bateaux et de secteurs de travail des pêcheurs les obligent à s'affilier à plusieurs reprises à différents régimes de sécurité sociale, soit de manière indépendante, soit par le biais d'une déclaration de l'employeur.

3 Considérations pour étendre la protection sociale au secteur de la pêche artisanale en Méditerranée.

- L'extension de la protection sociale est nécessaire en Tunisie, en Égypte et au Maroc pour couvrir les pêcheurs.
- La diversité des inscriptions obligatoires met en évidence les lacunes en matière de couverture sociale.
- Des subventions pour la nourriture, le carburant et le matériel de pêche pourraient contribuer à améliorer l'intégration des petits pêcheurs dans l'économie.
- Des cotisations flexibles sont requises pour tenir compte des variations des revenus des pêcheurs.
- Les prestations doivent répondre aux besoins des pêcheurs pour qu'ils puissent bénéficier des programmes.
- La coordination est essentielle pour des programmes adaptés.
- Des registres interopérables sont essentiels pour l'identification des pêcheurs vulnérables.
- La mise en place d'une liaison avec les infrastructures de pêche renforce l'efficacité.

4 Potentiel d'amélioration de la protection sociale informelle.

- Tenir en valeur l'article 09 du décret 77 des textes réglementaires de la CNSS.
- Reconnaissance des mutuelles comme intermédiaires dans le recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

5 Instruments techniques.



6 Mise en place du comité technique interinstitutionnel

Comité technique
interinstitutionnel de
protection sociale du
secteur de la pêche
en Tunisie.

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (**FAO**)
- Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (**DGPAq**)
- Direction Générale du Financement des Investissements et des Organisations Professionnelles (**DGFIOP**)
- Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole (**AVFA**)
- Association Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (**UTAP**)
- Centre de recherche en études sociales (**CRES**)
- Caisse nationale de la sécurité sociale (**CNSS**)